



**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

Mesdames, messieurs les propriétaires forestiers,

Vous êtes le premier maillon de la filière, détenteur d'une matière première que nous cherchons à valoriser du mieux possible. **Le bois que vous produisez** sert à rénover, construire, aménager, nos bâtiments, nos meubles, nos emballages, ils approvisionnent nos chaufferies, produisent de l'énergie. Pour faire émerger tous ces débouchés en France, nous cherchons, nous innovons, nous formons, nous sensibilisons.

Toutes ces actions se concrétisent grâce à une contribution collective perçue sur l'ensemble des maillons de la filière : la CVO.

Votre contribution ajoutée à celles des autres professionnels est nécessaire et indispensable, **bâtissons ensemble une filière porteuse d'avenir !**

Forestiers Privés de France (FRANSYLVA) a participé à la rédaction et signé un nouvel Accord interprofessionnel qui engage les quinze organisations représentatives au plan national de la filière Forêt-Bois en France.

Une nouvelle fois les pouvoirs publics ont renouvelé leur confiance à notre filière avec l'Arrêté signé par les représentants des ministères de l'Economie et des Finances et celui de l'Agriculture en charge des Forêts le 20 décembre 2016 ; publié au Journal Officiel le 1^{er} janvier 2017 pour les trois prochaines années.

Par ailleurs, nous avons signé un protocole d'accord le 7 décembre dernier en présence du ministre, qui crée une section spécialisée Pin maritime nationale au sein de notre Interprofession.

Nous encourageons par des financements issus de la CVO : l'emploi, la formation, l'innovation et la valorisation de notre ressource, maintenant et pour les générations futures.

Nous vous invitons à compléter le bordereau de déclaration 2017, en mentionnant les essences de vos ventes de bois. Nous avons mis en place une équipe dédiée à Lille qui répondra à vos questions au **03 28 38 52 43**.

Vous pouvez aussi prendre connaissance de nos actions sur le site *franceboisforet.fr*, la vitrine de nos programmes.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux besoins de la filière Forêt-Bois grâce à votre contribution et surtout votre confiance.

Cyril Le Picard
Président

Nb : France Bois Forêt est soumise aux règles du Contrôle Général Economique et Financier de l'Etat (CGEFI)



Se former à travers les FOGEFOR



Augmenter la part du bois français dans la construction



Anticiper la gestion face au changement climatique



Sensibiliser le grand public à la forêt - Journée Internationale des Forêts

En vertu de l'arrêté interministériel du 20.12.2016, publié au Journal Officiel le 01.01.2017, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à une déclaration.

Pour déclarer et régler votre CVO 2017

- Vous avez jusqu'au **30.04.2017**, pour régler votre CVO.
- Possibilité de régler en **6 prélèvements sans frais pour tout montant supérieur ou égal à 500€** (franceboisforet.fr)

> Une question ? Nous avons la réponse !



> Avec la notice explicative

Elle vous apporte toutes les informations essentielles pour vous aider à bien remplir votre déclaration annuelle et connaître le taux de CVO afférent à votre activité.



> Par internet franceboisforet.fr

De nombreuses informations juridiques et réponses vous attendent sur la rubrique CVO, lire aussi la foire aux questions (FAQ).

**PAIEMENT
SÉCURISÉ !**



Tous les documents déclaratifs sont librement disponibles et téléchargeables sur franceboisforet.fr



> Par téléphone **03 28 38 52 43**

(coût d'un appel local)

Un opérateur vous répondra du lundi au vendredi de 9h à 18h.



> Par courrier **France Bois Forêt**

Service Gestion CVO CS 20011
59895 Lille cedex 9



> Pour obtenir un N° de contributeur FBF

Appelez le **03 28 38 52 43** (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Un N° de contributeur FBF vous sera alors adressé par courrier électronique.



Attestation de paiement

Votre attestation vous sera adressée automatiquement par email. Renseignez votre adresse électronique pour la recevoir.